



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

**1566<sup>e</sup>** SÉANCE : 10 FÉVRIER 1971

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1566) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Admission de nouveaux Membres :	
a) Lettre, en date du 10 décembre 1970, adressée au Secrétaire général par le Roi du Bhoutan (S/10050);	
b) Rapport du Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Bhoutan à l'Organisation des Nations Unies (S/10109) .....	1

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue à New York, le 10 février 1971, à 15 heures.

*Président* : M. Charles W. YOST (Etats-Unis d'Amérique).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Burundi, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie Japon, Nicaragua, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Somalie, Syrie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1566)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
  - a) Lettre, en date du 10 décembre 1970, adressée au Secrétaire général par le Roi du Bhoutan (S/10050);
  - b) Rapport du Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Bhoutan à l'Organisation des Nations Unies (S/10109)

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### Admission de nouveaux Membres :

- a) Lettre, en date du 10 décembre 1970, adressée au Secrétaire général par le Roi du Bhoutan (S/10050);
- b) Rapport du Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Bhoutan à l'Organisation des Nations Unies (S/10109)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Dans une lettre datée du 9 février 1971 [S/10110], le représentant de l'Inde a demandé l'autorisation de prendre part à la discussion du Conseil de sécurité sur la candidature du Bhoutan. Si le Conseil est d'accord, et conformément à la pratique adoptée dans le passé, je me propose d'inviter le représentant de l'Inde à prendre place à la table du Conseil et à participer aux débats sans droit de vote.

*Sur l'invitation du Président, M. S. Sen (Inde) prend place à la table du Conseil.*

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : On vient de me remettre une lettre [S/10012] par laquelle le représentant du Pakistan demande également la permission de participer au débat sur la question de la candidature dont le Conseil est saisi cet après-midi. s'il n'y a pas d'objection, je propose donc que, conformément à la pratique établie, le représentant du Pakistan soit invité à

prendre place à la table du Conseil pour participer aux débats sans droit de vote.

*Sur l'invitation du Président, M. A. Shahi (Pakistan) prend place à la table du Conseil.*

3. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : En vertu de la décision prise hier à notre 1565ème séance, le Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux Membres a soumis au Conseil un rapport contenu dans le document S/10109. Ce rapport traite de l'examen par ce comité de la demande d'admission du Bhoutan à l'Organisation des Nations Unies. Personne ne s'est inscrit pour parler en ce moment; j'en conclus que le Conseil est disposé à passer au vote sur le projet de résolution figurant au paragraphe 3 du rapport [S/10109].

4. Si personne ne demande la parole, je mets ce projet de résolution aux voix.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté<sup>1</sup>.*

5. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Plusieurs représentants ont demandé à parler après l'adoption de la résolution. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je lui donne la parole.

6. M. SEN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, nous vous sommes reconnaissants et nous remercions le Conseil de nous avoir autorisés à participer à cette réunion du Conseil.

7. Nous vous félicitons d'assumer la présidence du Conseil ce mois-ci, souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil élus pendant la dernière Assemblée générale, et voudrions que soit consignée au compte rendu la gratitude que nous témoignons à ceux qui l'ont quitté. Il se trouve que la réunion du Conseil, hier, n'était pas seulement la première réunion de 1971 et la première réunion depuis le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, mais aussi la première depuis que la demande d'admission du Bhoutan a été distribuée le 22 décembre 1970. Nous sommes particulièrement heureux que cette réunion ait eu à traiter de cette demande d'admission du Bhoutan. Le Conseil vient d'adopter le rapport du Comité des admissions créé au titre de l'article 59 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons que ce comité ait unanimement et rapidement recommandé que le Conseil de

<sup>1</sup> Voir résolution 292 (1971).

sécurité accepte la demande d'admission du Bhoutan. Bien que, pour notre part, nous eussions préféré que le Conseil suivît la pratique qui est la sienne depuis de longues années relative à l'examen des demandes d'admission aux Nations Unies, nous sommes heureux que les négociations officieuses intensives aient permis d'arriver très rapidement à cette décision concertée que nous espérons. Je sais que vous, Monsieur le Président, et votre prédécesseur à ce poste, sir Colin Crowe, avez fait dans ce sens des efforts soutenus et déterminés. Nous vous sommes reconnaissants à tous deux et à tous les membres du Conseil de la décision qui vient d'être prise.

8. Etant donné les étroits liens d'amitié et de cordialité qui unissent le Bhoutan et l'Inde, le Gouvernement de l'Inde s'est senti heureux et flatté d'assurer le Gouvernement du Bhoutan qu'il l'aiderait de toutes les façons possibles à devenir Membre de l'ONU dans l'exercice de ses pleins droits souverains. On se souviendra peut-être qu'en 1962 l'Inde a, avec succès, parrainé l'admission du Bhoutan au Plan de Colombo. En 1969, avec notre aide, le Bhoutan est entré dans l'une des institutions spécialisées des Nations Unies, l'Union postale universelle. Tout cela explique pourquoi, lorsque le Bhoutan a manifesté le désir de poser sa candidature, pendant la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, et après qu'une délégation spéciale dirigée par Son Altesse Royale le prince Wangchuk est venue discuter de cette question avec le plus de délégations possible à New York, nous avons été heureux d'apporter toute l'aide nécessaire au Bhoutan. Je suis sûr que la décision que le Conseil de sécurité a prise aujourd'hui sera une source de grande satisfaction pour le Gouvernement et le peuple du Bhoutan, et l'Inde voudrait se joindre à eux pour partager cette satisfaction.

9. La décision du Conseil d'appuyer la demande d'admission du Bhoutan à l'Organisation des Nations Unies marque seulement le point final de l'accession du Bhoutan au statut de nation indépendante. Etant l'un des voisins les plus proches de l'Inde, le Bhoutan a des liens étroits avec mon pays dans de nombreux domaines, des liens historiques, culturels, économiques et politiques qui remontent à des siècles. Naturellement, à travers les âges, nous avons chacun eu des hauts et des bas et nous espérons tous deux que les leçons du passé nous aideront à contribuer au maximum à la réalisation des objectifs de la Charte. Nous sommes donc à la fois fiers et satisfaits que le Bhoutan soit sur le point d'entrer dans cette grande organisation pour participer, avec les autres Membres de l'Organisation, à l'oeuvre de paix et de prospérité dans le monde entier.

10. Le numéro de décembre 1952 de la revue *The National Geographic Magazine* comporte un intéressant article de Burt Kerr Todd intitulé "Le Bhoutan, terre du dragon du tonnerre". Ce livre et beaucoup d'autres sur le Bhoutan font, d'une part, ressortir la richesse, la variété et la beauté de la nature de ce pays, le charme et la grande gentillesse de son peuple, et, d'autre part, montrent comment le Bhoutan a essayé, en général, de se tenir à l'écart des tourments et peines quotidiennes du reste du monde. Je suis sûr que d'autres orateurs parleront de ces aspects du Bhoutan et ne m'y attarderai donc point. Il est satisfaisant et très louable que sous la conduite avisée,

active et originale de l'actuel monarque du Bhoutan, Sa Majesté le roi Jigme Dorji Wangchuk, le Bhoutan soit décidé à adopter et mettre en vigueur des programmes de plein développement économique et social en coopération avec le reste du monde. Pour notre part, nous avons fait et nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons pour aider le Bhoutan dans cette tâche.

11. Ma délégation répète à cette occasion que le Gouvernement de l'Inde a une confiance illimitée dans la capacité du Bhoutan de remplir les obligations que donne la Charte aux Membres de l'Organisation des Nations Unies; d'autre part, nous sommes certains que l'admission du Bhoutan serait un atout pour cette organisation, à la fois dans ses activités politiques et dans le domaine du développement. Pour conclure, nous nous félicitons de la décision du Conseil de sécurité, nous remercions encore les membres du Conseil de leur diligence, de leur unité et de leur bonne volonté, et nous espérons que le Bhoutan deviendra bientôt un Membre actif à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Entre-temps, nous nous engageons à coopérer avec le Bhoutan. Nous avons toujours essayé de travailler en harmonie avec tous les pays asiatiques, particulièrement avec nos voisins, et nous nous réjouissons à la perspective des liens très étroits d'amitié, de coopération et d'entente qui nous uniront à notre nouveau collègue aux Nations Unies.

12. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je remercie le représentant de l'Inde de ses aimables paroles.

13. **Sir Colin CROWE** (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, pendant la période où j'ai été Président du Conseil de sécurité, en janvier, ma délégation a participé aux consultations préliminaires sur la question que nous examinons aujourd'hui. Je regrette que des circonstances indépendantes de ma volonté m'aient obligé à vous remettre une tâche inachevée, mais je savais que je n'aurais pu la confier à des mains plus compétentes. En raison de la suggestion très sage que vous avez faite à notre dernière réunion, et sur laquelle je suis entièrement d'accord, que par souci d'efficacité nous nous dispensions d'adresser des félicitations aux présidents entrants et sortants, je n'en dirai pas davantage sur ce point. Je tiens cependant à saisir cette occasion pour remercier mes collègues des choses aimables qu'ils ont dites hier à mon sujet, même si je ne peux approuver qu'ils aient passé outre à votre demande.

14. En tant que représentant du Royaume-Uni, je voudrais dire combien mon gouvernement a été heureux de voir le Conseil de sécurité adopter à l'unanimité la résolution recommandant à l'Assemblée générale d'admettre le Bhoutan aux Nations Unies.

15. En 1774, un agent diplomatique britannique, George Bogle, fut l'un des premiers Européens à se rendre au Bhoutan. Plus il voyait les Bhoutanais, plus il les aimait. Parlant de ce peuple, il écrivait :

"La simplicité de leurs moeurs, leur peu de commerce avec les étrangers et un sens religieux très fort protègent les Bhoutanais des nombreux vices dont sont affligés les

nations plus civilisées. Ils ignorent le mensonge et l'ingratitude<sup>2</sup>."

16. Pendant des siècles, le peuple du Bhoutan a vécu dans ce que l'on peut à juste titre appeler un splendide isolement. "Splendide" est le moindre des qualificatifs que l'on puisse appliquer à la beauté d'un pays dont les horizons quotidiens sont les cimes neigeuses de l'Himalaya et les vallées qui plongent vers les plaines du Brahmapoutre. L'emplacement exact de Shangri-la comme celui du jardin d'Eden font souvent l'objet de controverses. Mais tous les amoureux de la nature, qu'ils soient botanistes, horticulteurs, alpinistes ou simples voyageurs, s'accorderaient sans doute à les placer dans les vallées du Bhoutan.

17. Une autre influence dominante dans la vie du peuple du Bhoutan a été la religion bouddhiste. Aujourd'hui, comme dans le passé, elle dirige leur vie aussi évidemment qu'elle inspire leur magnifique architecture.

18. Pendant les quelque 200 ans qui se sont écoulés depuis la visite de M. George Bogle, mon gouvernement a entretenu des relations étroites avec le Gouvernement du Bhoutan, et mes compatriotes ont noué des liens d'amitié durables et très appréciés avec son peuple. Nous sommes donc particulièrement heureux que le Gouvernement de l'Inde ait été le premier à appuyer la demande d'admission présentée aux Nations Unies par le Bhoutan.

19. Aujourd'hui, le Bhoutan n'évite plus "le commerce avec les étrangers". Sous le règne d'un monarque démocratique et de sa gracieuse souveraine, les Bhoutanais ont déjà pris plusieurs mesures importantes sur le plan international. En 1962, le Bhoutan a adhéré au Plan de Colombo. En 1969, le Gouvernement bhoutanais est devenu membre de l'Union postale universelle. En 1969 et en 1970, des représentants du Gouvernement du Bhoutan — dont le demi-frère du roi, le prince Namgyal Wangchuk, que beaucoup d'entre nous ont eu l'honneur de rencontrer — ont assisté aux séances de l'Assemblée générale. Il est toujours agréable de constater que quelqu'un qui a assisté à nos réunions manifeste le désir de resserrer ses liens avec nous. Nous sommes très heureux, pour notre part, de recommander l'admission du Bhoutan à l'Organisation et nous nous réjouissons à l'idée d'accueillir les représentants bhoutanais lorsqu'ils viendront prendre place parmi nous.

20. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Ma délégation a examiné avec intérêt les mérites propres de la candidature de l'Etat du Bhoutan comme Membre de notre organisation. Elle a également pris note du rapport que le Comité d'admission a approuvé au cours de sa réunion d'hier. Ma délégation estime que le Bhoutan remplit les conditions énoncées dans le paragraphe 1 de l'Article 4 de la Charte et partant elle a appuyé la recommandation d'admission que le Conseil de sécurité vient de faire à l'Assemblée générale.

21. Mon gouvernement se réjouit de la décision du souverain du Bhoutan, S. M. Jigme Dorji Wangchuk, de demander l'admission de son pays à l'Organisation des

Nations Unies. En fait, cet Etat indépendant a déjà affirmé sa personnalité internationale puisqu'il prend une part active à certaines activités de la communauté des nations, notamment par son adhésion à l'Union postale universelle et sa participation aux travaux de l'organisation chargée de la mise en oeuvre du Plan de Colombo. Le Bhoutan peut d'ailleurs s'enorgueillir d'un long passé historique et certains témoignages remontent jusqu'au IX<sup>ème</sup> siècle. Fidèle aux plus nobles traditions bouddhiques, il est parvenu à préserver son rayonnement culturel et religieux d'influences extérieures et à consolider ainsi son indépendance politique. Ses assises spirituelles ont constamment inspiré et orienté l'action bénéfique du souverain et du gouvernement, notamment dans le domaine humanitaire et dans ceux de l'émancipation de la femme et de la réforme agraire.

22. Mon gouvernement se félicite des rapports confiants qui prévalent entre l'Union indienne et le Bhoutan. Grâce à l'aide généreuse et substantielle du Gouvernement de New Delhi, les plans quinquennaux de développement 1961-1966 et 1967-1972 ont pu disposer de ressources financières et humaines adéquates. Ma délégation formule l'espoir que cette coopération harmonieuse se poursuivra et qu'elle se développera dans l'avenir, notamment par la mise en valeur des ressources naturelles du pays.

23. Maintenant que le Bhoutan étend son regard au monde entier, de nouvelles perspectives de développement s'ouvrent dans le cadre des institutions spécialisées de notre organisation. Que son gouvernement soit assuré de la meilleure compréhension et de l'assistance effective de la Belgique lorsque les questions qui l'intéressent plus particulièrement seront examinées dans les nombreuses organisations qui dépendent de l'Organisation des Nations Unies.

24. Ma délégation se plaît à l'idée d'être assise à côté de celle du Bhoutan dans toutes les assemblées et dans les organes de la famille des Nations Unies. Il existe déjà des échanges commerciaux fructueux entre nos deux pays. A l'Assemblée générale, ma délégation attachera du prix à entendre les conseils de sagesse et de modération inspirés par les préceptes et la vision bouddhiques des relations humaines. Elle demeure convaincue que ce pays de la Haute-Asie apportera une contribution originale à la solution des nombreux problèmes auxquels notre organisation doit faire face.

25. M. KUŁAGA (Pologne) : Avec l'examen conclusif de la requête du Bhoutan en vue de son admission à l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a abordé une nouvelle année dans ses activités; une nouvelle année marquée par des tensions continues, par de nouvelles escalades; une année aussi où des mesures urgentes devront être prises afin d'arriver à une solution des conflits qui sont à l'ordre du jour du Conseil. Ma délégation, comme par le passé et conformément à la politique constante de son gouvernement, est prête à apporter son concours à tous les efforts dans ce sens, à contribuer à ce que le Conseil de sécurité s'acquitte de sa tâche fondamentale : le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

26. Eu égard à l'appel que vous nous avez lancé hier, Monsieur le Président, je m'abstiendrai de présenter les félicitations et les voeux que j'aurais voulu vous présenter

<sup>2</sup> Clement R. Markham, *Narratives of the mission of George Bogle to Tibet, and of the journey of Thomas Manning to Lhasa*, Londres, Trübner and Co., 1876, p. 37.

en tant que président du Conseil pour le mois de février. Je ne ferai aussi que mentionner les félicitations que ma délégation tenait à présenter à vos distingués prédécesseurs, sir Colin Crowe du Royaume-Uni et le camarade Yakov Aleksandrovitch Malik de l'Union soviétique.

27. En rappelant la distinguée et fructueuse présidence du camarade ambassadeur Malik, j'ai été ramené au mois de décembre, le mois donc où la Colombie, l'Espagne, la Finlande, le Népal et la Zambie ont quitté le Conseil de sécurité. J'espère que vous me permettrez de dire, ne serait-ce que brièvement, combien nous avons apprécié le rôle des délégations de ces pays et de leurs représentants, les ambassadeurs Espinosa, de Piniés, Jakobson, Khatri et Mwaanga, plus particulièrement dans l'examen de questions aussi importantes que celles des problèmes africains, du Moyen-Orient et de la revitalisation des procédures du Conseil de sécurité.

28. En tant que membre de la mission spéciale du Conseil de sécurité en République de Guinée, constituée en vertu de la résolution 289 (1970), je tiens encore à exprimer au distingué président de cette mission, l'ambassadeur Khatri, et à ses membres : l'ambassadeur Mwaanga, de Zambie, l'ambassadeur Jakobson, de Finlande, l'ambassadeur Espinosa, de Colombie, mes remerciements les plus sincères pour l'esprit de coopération et de camaraderie qu'ils ont montré à mon égard.

29. Leur place est occupée cette année par les représentants de l'Argentine, de la Belgique, de l'Italie, du Japon et de la Somalie. Il m'est particulièrement agréable, au nom de la délégation polonaise, de souhaiter la bienvenue à ces représentants et de les assurer de notre volonté de coopérer avec eux en vue de la réalisation des objectifs du Conseil : le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale.

30. La Belgique et l'Italie sont géographiquement situées sur le même continent que nous. De ce fait, nous entretenons avec elles des relations traditionnelles de coopération économique, culturelle et autre. Nous participons à un dialogue qui va s'élargissant, concernant la création et l'affermissement de conditions de sécurité et de coopération en Europe, question de la plus haute importance, aussi bien à l'échelle européenne qu'à l'échelle mondiale. Ayant l'honneur de connaître personnellement les ambassadeurs Longerstae et Vinci, je me permets d'exprimer le très sincère espoir qu'il me sera possible de maintenir nos relations d'amitié et de coopération au sein de ce conseil.

31. Le continent africain est représenté par un nouveau membre : la Somalie, pays dont la lutte pour la cause du progrès, de la décolonisation et de la liquidation de l'*apartheid*, est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en parler plus longuement ici.

32. L'ambassadeur Farah personnifie cette politique depuis de longues années. Sa longue expérience, ses qualités de diplomate et de négociateur, son dévouement à la cause qu'il représente nous sont de sûrs garants qu'il jouera au Conseil de sécurité le rôle brillant qu'il a joué dans tant d'autres organes des Nations Unies.

33. Le Japon est une puissance asiatique avec laquelle la Pologne entretient des relations croissantes dans le domaine économique et culturel en particulier. Je suis heureux de pouvoir souhaiter la bienvenue à son représentant, l'ambassadeur Tsuruoka, dont j'ai eu l'occasion d'apprécier personnellement l'expérience diplomatique.

34. Le continent géographiquement le plus éloigné de nous — l'Amérique latine — reçoit l'apport d'un nouveau représentant, l'Argentine. L'éloignement géographique ne met de nos jours aucun obstacle aux relations et à la coopération entre les Etats. L'Argentine, l'Amérique latine en général, ne font aucunement exception à cette règle. Je souhaite donc très cordialement la bienvenue à l'ambassadeur Carlos Ortíz de Rozas, dont le court séjour à New York a déjà démontré les éminentes qualités.

35. Nous avons pris la décision d'appuyer la candidature du Bhoutan à l'ONU après avoir pris connaissance des raisons et des objectifs qui nous ont été présentés dans la demande du Bhoutan contenue dans le document S/10050. Nous l'avons fait sur la base de considérations que nous avons exposées hier au Comité d'admission. Nous avons en conséquence appuyé la résolution proposée dans le rapport du Comité recommandant unanimement à l'Assemblée générale l'admission du Bhoutan à l'ONU.

36. Dans l'attente de la décision de l'Assemblée, il ne nous reste qu'à féliciter le Bhoutan et son peuple et leur souhaiter tous les progrès dans les domaines politique, social et économique. Nous souhaitons aussi que le Bhoutan occupe une place digne au sein de l'Organisation des Nations Unies, qu'il unisse ses efforts à ceux des Membres de notre organisation qui oeuvrent pour la pleine libération des peuples de toute dépendance impérialiste, pour la paix et la sécurité internationales, pour la justice et le progrès.

37. M. KOSCIUSKO-MORIZET (France) : En adoptant, le 24 octobre 1970, la Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies [résolution 2627 (XXV)], l'Assemblée générale exprimait l'espoir que, dans un proche avenir, tous les pays épris de paix et de liberté, qui acceptent les obligations de la Charte et sont capables et désireux d'y satisfaire, deviendraient Membres de l'Organisation.

38. Certes, l'objectif d'universalité vers lequel nous devons tendre est encore loin d'être atteint. Cependant, depuis quelques mois, il apparaît plus rapproché. La grande famille des Nations Unies a eu la satisfaction d'accueillir, il y a peu de temps, avec les Fidji, son 127ème Membre, et notre conseil vient aujourd'hui de se prononcer à l'unanimité en faveur de l'admission du Bhoutan.

39. Après les insulaires des rives ensoleillées du Pacifique, les montagnards du pays des neiges éternelles vont ainsi, espérons-nous, dès la prochaine session de l'Assemblée générale, se joindre à nos efforts communs pour l'avènement d'un monde meilleur et pacifique. Venus d'horizons bien différents, imprégnés de cultures et de traditions fort éloignées, les uns et les autres témoignent ainsi de la prodigieuse diversité du monde. Mais ils témoignent aussi, sans aucun doute, de la vitalité de notre organisation et de la portée du message inscrit dans la Charte.

40. Notre charte, ma délégation ne doutait point que le Bhoutan ne fût prêt à en assumer les obligations. C'est donc sans surprise qu'elle a accueilli les conclusions du Comité d'admission des nouveaux Membres, dont elle voudrait saluer ici la résurrection. Certes, nous dit-on, un proverbe local prétend-il que "lorsqu'un Bhoutanais tire son épée, toute la vallée tremble". Nous n'en sommes pas moins convaincus que le Bhoutan est un pays pacifique. Certes, cette "terre des dragons" porte-t-elle sur son drapeau l'image de cet animal redoutable. Mais nous savons que cette effigie a la couleur blanche de la pureté. Le Bhoutan ne bénéficie-t-il pas du parrainage de l'Inde, nation avec laquelle la France se réjouit d'entretenir des relations amicales et confiantes? Aux termes du Traité de 1949 intervenu entre l'Inde et le Bhoutan, ce pays avait accepté d'être "guidé par les conseils du Gouvernement indien" en ce qui concerne ses affaires étrangères. Nous nous félicitons de ce que le guide indien ait conduit son compagnon jusqu'aux portes des Nations Unies.

41. Tout comme ses majestueux sommets noyés dans la brume, le Bhoutan a, depuis des siècles, exercé sur l'étranger la fascination du mystère. Certains n'ont-ils pas voulu voir dans ce royaume des neiges, ce Shangri-la légendaire, "ce paradis montagnard où l'innocence, la paix et la beauté gardent le secret de l'éternelle jeunesse"? Jusqu'à une époque toute récente, peu de voyageurs ou du moins peu d'Occidentaux ont eu le rare privilège d'admirer ces paysages grandioses et ces célèbres monastères-fortereses, les Dzongs, dont la formidable silhouette domine des passes stratégiques importantes.

42. Mais, depuis quelques années, le rideau de brume s'est déchiré. Sous l'impulsion d'un monarque éclairé, le Bhoutan, tout en restant fidèle à ses traditions séculaires, s'ouvre sur le monde extérieur et s'engage résolument sur la voie du progrès. En 1960, il fallait six jours à dos de mule pour atteindre la capitale d'alors, Paro, à partir de la frontière indienne. Le même voyage peut désormais, selon la presse, être effectué par automobile en cinq heures. Les jeeps, les autocars et les camions, nous dit-on, remplacent rapidement les chevaux, les mules et les yaks comme moyens de transport. Sans doute les amateurs de pittoresque pourront-ils le déplorer. Mais nul ne regrettera qu'au cours de la dernière période le Bhoutan ait accompli une spectaculaire percée vers la démocratie et le progrès économique et social et que, depuis 1952, date de l'avènement du présent souverain, les étapes se soient précipitées.

43. Désireux de parfaire son indépendance, soucieux de maintenir son originalité et en même temps, grâce à l'appui de la communauté internationale, d'accélérer l'évolution si hardiment tracée par son souverain, le Bhoutan a, aujourd'hui, obtenu sans difficulté nos suffrages. Nous ne doutons pas que la prochaine Assemblée générale, conformément à notre recommandation, l'admette définitivement parmi les Membres de l'Organisation et que, par la suite, les Nations Unies puissent l'aider efficacement à réaliser ses aspirations légitimes.

44. Les Nations Unies, de leur côté, ne pourront que tirer profit d'une coopération plus étroite avec un pays imprégné de l'esprit bouddhiste de tolérance et de respect de la vie.

45. Notre organisation, prétendent certains, est prématurément vieillie. Comment n'accueillerait-elle pas avec empressement un Etat détenteur du secret de l'éternelle jeunesse? Puisse sa vigueur être raffermie par le grand vent pur et vivifiant qui souffle des cimes himalayennes.

46. M. TSURUOKA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Avant de parler de la question inscrite à l'ordre du jour pour cet après-midi, je voudrais dire combien ma délégation est reconnaissante des aimables paroles et des commentaires agréables que vous, Monsieur le Président, et diverses délégations nous avez adressés, hier et aujourd'hui pendant les séances du Conseil.

47. Nous sommes particulièrement sensibles à la gentillesse de l'accueil de nombreux membres très anciens du Conseil, y compris ceux qui ont fait allusion aux efforts que nous avons déployés en 1967, lorsque le Japon a présidé le Conseil de sécurité.

48. Je suis très heureux de prendre part à cette séance du Conseil et de voir que ses membres ont donné leur bénédiction au Royaume du Bhoutan, qui a présenté sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies en qualité de 128ème Membre. Ma délégation se réjouit que la première tâche du Conseil de sécurité cette année soit celle, si agréable, d'admettre un nouveau Membre aux Nations Unies. Le plaisir qu'éprouve ma délégation est d'autant plus grand que cette candidature est celle d'un membre éminent de l'Asie, à laquelle mon pays appartient. Bien que le Bhoutan et le Japon ne soient pas voisins géographiquement parlant, nos deux pays ont beaucoup en commun sous bien des rapports. Les liens de la civilisation de l'Est asiatique unissent étroitement nos deux nations. Rappelons en particulier que les ancêtres de ces deux peuples entretenaient déjà des relations au VIème siècle, et cela grâce à la religion et à la civilisation du bouddhisme mahayana, qui est né dans cette partie du monde. Ces relations ont fait se développer un sentiment spécial d'amitié et de respect mutuel entre nous.

49. Pendant les dernières années, les rapports entre les deux pays ont également été amicaux et cordiaux. En 1969, nous avons eu l'honneur d'accueillir dans notre pays S. M. la reine Kesang Wangchuk. A l'occasion de l'Expo 70, nous avons eu le plaisir de recevoir le Ministre adjoint des affaires intérieures du Bhoutan, M. Dhendup Phuntsho, invité spécial du Ministère des affaires étrangères du Japon.

50. Dans le domaine de la coopération économique et technique, les liens entre les deux pays se sont consolidés en 1962, lorsque le Gouvernement du Japon a appuyé la candidature du Bhoutan au Plan de Colombo pour la coopération dans le développement. Depuis lors, le nombre des programmes de coopération économique et technique s'accroît sans cesse. En 1967, mon pays a aussi appuyé la candidature du Bhoutan à l'Union postale universelle; en septembre 1969, nous avons souhaité la bienvenue au Ministre du développement, M. Dawa Phuntsok, qui a assisté au seizième Congrès de l'Union postale universelle, à Tokyo.

51. Le Royaume du Bhoutan — l'une des nations les plus anciennes de l'Asie — compte près d'un million d'habitants

et couvre plus de 18 000 miles carrés. Je voudrais maintenant citer la lettre du roi du Bhoutan, S. M. Jigme Dorji Wangchuk, reproduite dans le document S/10050; le Roi y dit que son gouvernement "adhère aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies; il déclare accepter les obligations qui incombent aux Membres de l'Organisation et s'engage solennellement à s'en acquitter".

52. Compte tenu de tous ces faits et d'autres faits pertinents, il est indubitable que le Royaume du Bhoutan, Etat souverain, est capable de s'acquitter des obligations que donne la Charte aux Etats Membres et qu'il est disposé à le faire.

53. Ma délégation est très heureuse que le Conseil ait unanimement adopté le projet de résolution contenu dans le rapport du Comité des admissions.

54. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Le Comité d'admission de nouveaux Membres du Conseil de sécurité a examiné, à sa réunion du 9 février, la demande du Bhoutan et a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil d'admettre le Bhoutan en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

55. La délégation de l'Union soviétique a appuyé la demande d'admission du Bhoutan à l'Organisation des Nations Unies. Cette position de la délégation soviétique est dictée par les principes fondamentaux de la politique étrangère de l'Union soviétique.

56. On sait que dès les premiers jours de la création de l'Etat socialiste soviétique, du temps où le grand Lénine était à la tête de notre pays et jusqu'à ce jour, l'Union soviétique s'est toujours prononcée, et continue à le faire, en faveur du droit imprescriptible des peuples à l'autodétermination et à une existence indépendante et libre.

57. La grande révolution socialiste d'Octobre en Russie a ouvert une ère historique nouvelle, marquée par la création d'Etats souverains et indépendants parmi les pays d'Orient — comme étaient alors appelés, pour des raisons connues, tous les pays situés en dehors des continents européen et américain — par leur libération et leur indépendance nationale.

58. L'histoire des relations de l'Union soviétique avec les pays d'Orient offre un exemple éclatant de la mise en pratique des nobles principes léninistes de politique extérieure, qui assurent la protection des intérêts nationaux aussi bien des peuples soviétiques que des peuples des autres pays. Ces principes servent la cause de la paix mondiale et du progrès sur terre. C'est un fait historique bien connu que, dès le début des années 20, le Gouvernement soviétique a été le premier gouvernement dans le monde à prendre l'initiative de soulever la question d'une participation active, dans les conférences et les rencontres internationales, des représentants des pays d'Orient — des pays d'Asie et d'Afrique — qui, par suite de la politique impérialiste des puissances coloniales, avaient été écartés de force de toute participation à la vie internationale. L'Union soviétique a toujours été et reste, par principe, partisan de cette participation active à la politique mondiale et à la vie

internationale des peuples et des pays d'Asie et d'Afrique, de même que des peuples de tous les pays qui, pour diverses raisons, sont privés de cette possibilité.

59. Etant donné cette position de principe de l'Etat soviétique, la délégation soviétique salue, en l'Etat du Bhoutan, la venue d'un nouvel Etat Membre — le 128ème, si je ne me trompe — à l'Organisation des Nations Unies.

60. M. VINCI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation tire quelque satisfaction et quelque encouragement de ce que, au moment même où l'Italie vient siéger à cette table pour la deuxième fois depuis qu'elle est entrée aux Nations Unies, le Conseil de sécurité ait été convoqué pour examiner la demande d'admission du 128ème Etat Membre des Nations Unies, le Royaume du Bhoutan, ce jeune pays qui, après avoir parcouru les diverses étapes qu'ont rappelées les représentants de l'Inde, du Royaume-Uni et du Japon, va maintenant parachever le renforcement de ses relations internationales en entrant dans la communauté mondiale des nations.

61. La décision unanime prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité fait date non seulement pour le Bhoutan mais également pour les Nations Unies, parce qu'elle constitue, à nos yeux, un pas de plus vers l'universalité de l'Organisation, vers cet objectif auquel nous attachons la plus grande importance. Cette organisation mondiale, qui est appelée, par la Charte comme par les espérances toujours plus grandes de l'humanité, à rechercher des solutions globales aux problèmes du monde, a, en fait, un intérêt vital à étendre son autorité à tous les continents. Nous avons donc été heureux de nous associer à la recommandation unanime adoptée aujourd'hui, d'autant plus que ma délégation n'a jamais douté, dès que la demande d'admission a été présentée, que Druk Yul, le "pays des dragons", connu sous le nom de Bhoutan, répondait à toutes les conditions stipulées au paragraphe 1 de l'Article 4 de la Charte. Nous avons cependant estimé, comme les autres membres du Conseil, et tout en reconnaissant pleinement le bien-fondé de la demande dont nous étions saisis, qu'il était grand temps de relancer, conformément à l'article 59 du règlement intérieur provisoire, le Comité d'admission des nouveaux Membres, trop longtemps demeuré en veilleuse.

62. Le Bhoutan est un pays relativement petit, avec une superficie de 18 000 miles carrés, mais il a une population de près d'un million d'habitants fiers de l'indépendance qu'ils ont fortement affirmée au cours des siècles — un pays respectueux de son très ancien patrimoine religieux, culturel et national, qui reste solidement attaché à une tradition de stabilité interne, tout en sachant s'adapter à ce progrès politique, social, culturel et économique que les hommes recherchent éternellement, ainsi qu'en témoignent le développement d'institutions démocratiques, la mise en oeuvre de réformes profondes et la réalisation de deux plans quinquennaux de développement économique et social.

63. De hautes montagnes d'une beauté majestueuse entourent le Druk Yul, mais ce pays privé de littoral n'a jamais été amené à repousser les contacts pacifiques avec l'extérieur. Je me permettrai de rappeler que le monde occidental doit les premiers témoignages sur le "pays des dragons" à deux religieux qui avaient été envoyés au Bhoutan par leurs



supérieurs de l'ordre des Jésuites, cet ordre qui, au commencement du XVII<sup>ème</sup> siècle, désireux d'étudier la civilisation bouddhique et les autres civilisations orientales, avait créé dans ma ville natale, Naples, une institution dont le but essentiel était d'aider les visiteurs d'Extrême-Orient à aborder le monde occidental et chrétien. Selon la légende, le Bhoutan était également appelé "le pays des trésors cachés", parce que Guru Kampoche y avait enfoui d'inestimables trésors spirituels et culturels destinés aux générations futures. Nous pensons que la civilisation mondiale ne peut que gagner au contact des richesses de la culture et de la tradition du Bhoutan.

64. Il y a quelques mois, j'ai eu le plaisir de dire au Ministre des communications du Bhoutan, M. Stengar, que mon gouvernement se réjouissait d'accueillir son pays à cette organisation. Je suis sincèrement heureux que mon pays ait pu en donner la confirmation tangible en s'associant à la première mesure visant à faire du Bhoutan un Etat Membre à part entière des Nations Unies.

65. Puisque j'ai la parole, je voudrais remercier le représentant de la Pologne des aimables paroles qu'il a eues pour mon pays et pour moi personnellement, et assurer M. Kulaga, au nom de ma délégation, que nous faisons sincèrement écho à ses sentiments et à son désir de coopération amicale entre nous et entre nos délégations.

66. M. TERENCE (Burundi) : Monsieur le Président, la délégation burundaise exprime à votre éminente personnalité ses félicitations pour votre accession à la présidence de cet important Conseil de sécurité et, à travers vous, adresse au pays que vous représentez les félicitations qu'elle a déjà adressées directement au président Nixon et au secrétaire d'Etat Rogers pour l'exploit éclatant accompli par Apollo 14.

67. Mes félicitations vont également à votre prédécesseur immédiat, sir Colin Crowe, pour le doigté remarquable avec lequel il a conduit des négociations qui, tout en n'ayant pas amené le Conseil à siéger, ont démontré leur efficacité. Nous lui savons également gré d'avoir ravivé les renseignements destinés notamment aux membres du Conseil de sécurité, renseignements qui les aideront à se tenir au courant des résultats des concertations des quatre grandes puissances sur le Moyen-Orient.

68. Avant le représentant du Royaume-Uni, nous avons été sous l'illustre égide de l'ambassadeur Malik, dont le destin semble véritablement avoir été décidé par la nature, puisqu'il a dirigé le Conseil de sécurité au moment où l'Afrique devait faire face à une situation fort désagréable. Dans le contexte de la décolonisation de notre continent, nul ne doute du rôle bénéfique qui a été joué par le représentant de l'Union soviétique.

69. Ma délégation a une dette de gratitude envers les membres sortants — la Colombie, l'Espagne, la Finlande, le Népal et la Zambie — pour leur collaboration combien efficace. Le concours qu'ils ont apporté à la paix durant leur mandat a été précieux.

70. Je ne peux dissimuler ma joie et ne pas exprimer les sentiments de chaleureux accueil que la délégation burun-

daise ressent à l'égard des nouveaux membres du Conseil de sécurité. Je tiens tout particulièrement à adresser mes vives félicitations à l'ambassadeur Longerstaey, représentant de la Belgique, pays avec lequel nous entretenons une amitié et une coopération qui remontent à plus d'un demi-siècle. Cette amitié et cette coopération — comme l'a si bien démontré la visite que S. M. Baudouin, roi des Belges, a rendue au Burundi il y a quelques mois — sont fondées sur des bases saines et solides. En effet, l'accueil que le président Micombero et le peuple burundais lui ont réservé a suffi pour confirmer au chef de l'Etat belge l'amitié que nous voulons indestructible entre nos deux pays afin de consacrer à jamais l'entente, la coopération et la complémentarité de nos deux peuples.

71. C'est là l'occasion, pour nous, de dire que les relations entre les anciennes métropoles et les anciennes colonies doivent s'inscrire dans le contexte historique et c'est, là aussi, une leçon pour certaines puissances qui n'ont pas encore constaté la nécessité de renoncer à la domination coloniale, alors que, si cette domination prenait fin, des rapports normaux pourraient s'établir entre le pupille et le tuteur et que ces rapports seraient plus étroits entre ces deux partenaires qu'avec tout autre groupe de pays. Nous lançons donc, à cette occasion, un appel à certaines puissances qui n'ont pas encore compris l'efficacité et l'intérêt réciproque qu'engendre la décolonisation des peuples.

72. J'en viens maintenant à remercier le représentant de la Somalie pour les aimables paroles qu'il a bien voulu adresser à la délégation burundaise. Il va de soi que les liens très étroits qui unissent la République du Burundi à la République de Somalie sont quasi naturels, et, entre le représentant de la Somalie et la délégation burundaise, il y aura, comme dans le passé, une coopération qui est dictée par les circonstances et par l'histoire. Le fait même que le représentant de la Somalie préside le Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* et que, à côté de ce comité, existe le Sous-Comité *ad hoc* pour la Namibie<sup>3</sup> est une des raisons principales pour lesquelles la coopération, l'entente et le concours mutuel devront être de règle.

73. L'entrée de la Belgique et de l'Italie au Conseil de sécurité revêt une importance aussi significative que multiforme. En effet, ces deux membres sont également membres du Marché commun, qui a été créé à l'issue du Traité de Rome et, par ailleurs, les deux nouveaux membres du Conseil de sécurité rejoignent une autre puissance, la France, dont le rôle au Marché commun, organisation régionale, aussi bien qu'à l'échelle internationale, est, nul n'en doute, prépondérant. Voilà quelques-uns des atouts qui augurent bien de la contribution que ce trio fondateur de la Communauté économique européenne sera en mesure d'offrir au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

74. César, dans son livre *De bello gallico*, lorsqu'il parlait de ses exploits guerriers dans les Gaules, avait relevé le fait que les Belges étaient les plus braves et les plus vaillants des Gaulois. Nous pensons que maintenant cette disparité s'est

<sup>3</sup> Sous-Comité *ad hoc* créé en application de la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité.

effacée et que ces trois membres latins que sont l'Italie, la France et la Belgique pourront, sur l'échiquier international, s'unir pour concourir de façon bénéfique à restaurer, pour ne pas dire instaurer, la paix sur les plans économique, militaire et politique.

75. Le plaisir m'est donné maintenant de présenter également aux représentants de l'Argentine et du Japon l'expression de l'admiration que la délégation burundaise éprouve vis-à-vis de pays dont le rôle international a toujours été croissant, tant dans leurs régions respectives qu'au sein des Nations Unies.

76. Enfin, la délégation de la République du Burundi voudrait se prononcer sur la question qui nous occupe, à savoir l'admission du Royaume du Bhoutan au sein de l'Organisation des Nations Unies, admission dont nous nous réjouissons. Ce faisant, la délégation du Burundi reste fidèle à l'idée qu'elle se fait de l'universalité de notre institution. Elle souscrit donc, de ce fait, au désir du peuple de ce pays d'augmenter la famille de l'Organisation mondiale.

77. Dans le même ordre d'idées, ma délégation croit que la paix du monde ne sera atteinte que lorsque toutes les nations, grandes et petites, auront rejoint les Nations Unies et, à ce titre, nous ne saurions ne pas présenter des félicitations — combien méritées — à ce futur Membre de l'Organisation qu'est le Royaume du Bhoutan. Nous sommes certains que ce futur Membre se rend compte qu'il ne suffit pas de rejoindre les Nations Unies mais qu'il y a aussi pour chaque pays, grand et petit, un rôle à jouer sur la scène internationale, chacun étant tenu de venir ainsi ajouter sa contribution à celle des pays l'ayant précédé au sein des Nations Unies.

78. Il va sans dire que cette universalité à laquelle nous attachons tant de prix ne pourra être pleinement réalisée aussi longtemps qu'une puissance aussi importante que la Chine restera à la porte des Nations Unies, et nous espérons que cette lacune dont souffre notre organisation pourra, dans un avenir pas trop éloigné, être comblée afin que les Nations Unies puissent pleinement jouer le rôle qu'elles sont appelées à jouer et répondre d'une manière plus concrète à la vocation à laquelle elles sont appelées : celle de promouvoir la paix et la sécurité entre les nations dans le monde.

79. L'occasion ne m'ayant pas été donnée de prendre la parole hier, je crois que je peux compter sur votre bienveillance, Monsieur le Président, pour m'excuser de la longueur relative de mon intervention.

80. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Burundi des aimables remarques qu'il a faites à mon sujet et des félicitations qu'il nous a demandé de transmettre aux astronautes.

81. M. LIU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, à la dernière réunion, dans mon désir de suivre vos sages exhortations, je me suis fait remarquer en ne vous adressant pas de compliments. J'espère que vous ne croirez pas que j'accomplis maintenant une simple formalité si je dis que vos apports nombreux et très précieux au bon fonctionnement du Conseil, à ses efforts de paix — et en

particulier les conseils que vous nous avez donnés hier en prévision de votre départ — resteront longtemps dans les annales des Nations Unies.

82. Je crois également qu'un hommage est dû au Président sortant, sir Colin Crowe, qui, comme vous, a rendu d'éminents services au Conseil. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour m'associer aux remerciements que vous avez exprimés à nos anciens collègues, ainsi qu'aux paroles de bienvenue que vous avez adressées aux nouveaux membres du Conseil.

83. Le Conseil vient de voter à l'unanimité en faveur de l'admission d'un nouvel Etat Membre et ma délégation a été heureuse de prendre part à ce vote. Je ne veux pas introduire ici de note discordante ni d'élément étranger.

84. Nous savons que le Bhoutan a connu une longue existence indépendante, encore que dans ses relations extérieures, il ait accepté par traité d'être guidé par le Gouvernement de l'Inde. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Bhoutan jouera certainement un rôle de plus en plus actif au sein de la communauté des nations. Il est satisfaisant de noter que le Roi du Bhoutan, dans sa lettre au Secrétaire général, en date du 10 septembre 1970 [S/10050], a insisté sur la valeur que représentent les Nations Unies pour les pays en voie de développement. Sur le plan économique, nous croyons savoir que le Bhoutan se suffit en grande partie à lui-même, la majeure partie de sa population se livrant à la culture vivrière combinée à l'élevage. Espérons qu'après l'admission du Bhoutan les Nations Unies seront en mesure d'apporter à ce pays l'aide dont il pourrait avoir besoin pour favoriser son développement économique. Au nom de ma délégation, je saisis cette occasion pour adresser au Royaume du Bhoutan nos meilleurs vœux de prospérité et de bonheur.

85. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine pour ses remarques généreuses.

86. M. ORTIZ DE ROZAS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Je désire me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour dire combien ma délégation est satisfaite que le Conseil de sécurité ait unanimement décidé de recommander à l'Assemblée générale d'admettre le Bhoutan aux Nations Unies. Nous sommes fermement convaincus que la participation de ce pays d'Asie aux travaux de l'Organisation représentera, étant donné ses traditions et sa culture, un apport très important et très concret à la cause de la paix dans le monde. C'est pourquoi nous lui souhaitons à l'avance la bienvenue parmi nous.

87. J'ajoute que nous sommes satisfaits de voir réactivé le Comité d'admission des nouveaux Membres, et appliqué l'article 59 du règlement intérieur provisoire. Par le passé, le Conseil de sécurité n'a pas suivi une pratique uniforme et il y a même parfois eu des contradictions. Nous pensons qu'il faut en toute occasion respecter les dispositions du règlement et ne pas les laisser tomber dans l'oubli. C'est pourquoi nous nous félicitons que le Conseil ait jugé bon d'appliquer maintenant cette disposition.

88. Pour conclure, je remercie très vivement les diverses délégations des généreuses, cordiales et stimulantes paroles de bienvenue avec lesquelles elles ont accueilli notre arrivée au Conseil. Par nos actions, par notre défense active des principes de la Charte des Nations Unies, nous espérons justifier la confiance mise en nous.

89. M. FARAH (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Mon gouvernement est heureux que le Royaume du Bhoutan ait demandé à entrer aux Nations Unies. Ce qui donne encore plus de valeur à cette demande d'admission, c'est qu'elle vient d'un pays dont le peuple connaît depuis des siècles l'indépendance nationale et a établi et développé des relations étroites d'amitié avec ses voisins, comme le montrent les liens traditionnels qui unissent l'Inde et le Bhoutan.

90. Mon gouvernement pense que tous les Etats, grands ou petits, ont beaucoup à contribuer à la solution des problèmes politiques, sociaux et économiques du monde. Mon gouvernement sait aussi par expérience que dans ce monde d'interdépendance, il est de plus en plus difficile à un Etat de résoudre ses propres problèmes en dehors de la communauté internationale. Nous pensons donc que l'admission du Bhoutan aux Nations Unies présenterait des avantages mutuels pour cet Etat et pour notre organisation.

91. C'est pourquoi la République démocratique de Somalie est heureuse et flattée d'avoir pu prendre part aujourd'hui à la décision unanime du Conseil de sécurité, qui recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Bhoutan au sein des Nations Unies.

92. M. SAVAGE (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de présenter les félicitations de ma délégation à votre gouvernement et aux trois astronautes d'Apollo 14. Nous sommes vraiment très heureux que leur mission à la Lune ait été une réussite et qu'ils soient revenus sur la Terre.

93. Ma délégation s'associe aux délégations qui, cet après-midi, ont souhaité la bienvenue en ce conseil aux délégations de la Somalie — ce pays frère d'Afrique —, du Japon, de l'Italie, de la Belgique et de l'Argentine. Nous savons que toutes ces délégations sont dirigées efficacement par des représentants expérimentés de leur pays et nous nous réjouissons donc à l'idée de travailler en étroite coopération avec elles au cours de l'année que nous allons passer ensemble; nous savons qu'elles joueront un rôle des plus utiles au Conseil pendant la durée de leur mandat.

94. Nous profitons aussi de cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements aux délégations qui ont quitté le Conseil en décembre. Les cinq délégations sortantes, Zambie, Népal, Finlande, Espagne et Colombie, ont apporté beaucoup de dynamisme et un intérêt toujours en éveil aux diverses activités du Conseil. Après avoir, pendant une année, travaillé ensemble au sein du Conseil, nous pouvons attester que ces délégations ont fait preuve de compréhension et de bonne volonté et ont contribué à la tenue et à la qualité des débats auxquels elles ont pris part.

95. Mon gouvernement est très heureux que le Royaume du Bhoutan ait été admis dans la famille des Nations Unies.

Ma délégation, qui croit profondément à l'universalité, a toujours insisté sur l'importance de ce concept pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour la continuité et la vitalité de notre organisation et par conséquent pour l'humanité.

96. Un petit pays, épris de paix, qui ouvre ses frontières au monde extérieur et qui demande à être accepté par tous et admis dans la famille des nations, doit, à notre avis, être accueilli avec chaleur et enthousiasme.

97. Telles sont certaines des raisons pour lesquelles nous avons voté cet après-midi en faveur de l'admission d'une nation en voie de développement comme la nôtre, qui souhaite devenir le 128ème Membre de notre organisation. Nous attendons avec impatience le jour où le Royaume du Bhoutan aura un siège dans les divers organes des Nations Unies.

98. Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Sierra Leone pour ses félicitations aux astronautes.

99. Je donne la parole au représentant du Pakistan.

100. M. SHAHI (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation du Pakistan vous remercie, vous et les autres membres du Conseil, de l'autoriser à parler en cette heureuse occasion où le Conseil a unanimement recommandé à l'Assemblée générale d'admettre le Bhoutan à l'Organisation des Nations Unies.

101. Le fait que l'indépendance du Bhoutan, que son peuple a chérie, préservée et maintes fois défendue au cours des siècles, pourra maintenant se manifester au niveau international réjouit le Pakistan pour deux raisons. La première, bien sûr, est due à l'amitié et à la bienveillance que nous éprouvons pour le peuple bhoutanais. Ces sentiments sont la conséquence naturelle de notre proximité géographique et de notre passé commun. La seconde, c'est que l'admission du Bhoutan à l'Organisation marque une étape importante dans le processus historique en vertu duquel l'indépendance des différents peuples de la région sud de l'Asie est affirmée et reconnue par la communauté internationale.

102. Bien que plus petit que l'Inde, le Pakistan ou le Népal, qui sont les trois autres Membres de notre région, le Bhoutan n'en est pas moins unique. Par sa tradition et sa composition ethnique, il a des affinités avec la République populaire de Chine. Dans le commerce et les communications, il a forgé des liens avec son voisin méridional, l'Inde. Nous sommes convaincus que, animé par un vif sentiment de l'indépendance, le Bhoutan maintiendra les relations les plus harmonieuses avec ses puissants voisins du nord et du sud, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité du continent asiatique.

103. La délégation du Pakistan songe avec plaisir à la possibilité de coopérer avec la délégation du Bhoutan pour maintenir la paix, qui est le but commun de tous les Membres de la famille des Nations Unies. Nous nous réjouissons à l'idée que les Nations Unies fourniront au Bhoutan les moyens d'élargir ses contacts, d'obtenir de

l'aide pour son développement économique et de mettre un terme à son isolement. Nous souhaiterons la bienvenue à la délégation du Bhoutan à l'Assemblée générale, mais ici, au Conseil de sécurité, nous félicitons S. M. le Roi du Bhoutan, son gouvernement et son peuple de leur entrée dans le cours principal de la vie internationale.

104. M. LANG (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Nicaragua est très heureux que le Bhoutan soit devenu Membre du plus grand des organismes internationaux, les Nations Unies, et ce d'autant plus que la demande d'admission montre que ce pays accepte les obligations de la Charte. C'est pourquoi nous lui adressons nos meilleurs vœux et lui souhaitons la bienvenue; nous sommes sûrs que sa loyale collaboration nous aidera dans notre lutte continue pour la paix et la sécurité du monde.

105. Quant à vous, Monsieur le Président, et à la façon dont vous vous acquittez de vos fonctions, il est difficile de vous rendre l'hommage que vous méritez. Nous nous contentons donc de vous exprimer notre profonde satisfaction car votre rôle aux Nations Unies et au Conseil de sécurité est bien connu et respecté de tous.

106. Le Nicaragua souhaite une respectueuse bienvenue à tous les nouveaux membres du Conseil et les assure qu'ils peuvent tous compter sur l'entière coopération de l'Amérique latine. Nous avons maintenant parmi nous l'une des personnalités internationales les plus brillantes et les plus capables en la personne du représentant de l'Argentine, notre cher collègue l'ambassadeur Ortíz de Rozas.

107. M. FARAH (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne veux pas manquer de remercier les représentants de l'Union soviétique, de la Syrie, de la Pologne, du Burundi et de la Sierra Leone des remarques bienveillantes qu'ils ont faites à propos de mon gouvernement et de ma délégation au cours de leurs interventions au Conseil hier et aujourd'hui.

108. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Puisque aucun autre membre du Conseil ne désire prendre la parole, je vais faire une brève déclaration en ma qualité de représentant des ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

109. C'est avec grand plaisir que j'ai fait mienne la recommandation du Comité d'admission des nouveaux Membres et appuyé ensuite la candidature du Gouverne-

ment royal du Bhoutan aux Nations Unies. Les Etats-Unis seront heureux d'accueillir la délégation bhoutanaise à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale à l'automne prochain et de travailler désormais avec elle.

110. La diversité de la composition des Nations Unies a fait leur force. Des contributions importantes aux objectifs fondamentaux de l'Organisation — paix, justice et progrès — sont dues à des Membres qui diffèrent autant par leur taille, leurs richesses et leur expérience en tant que membres de la communauté internationale qu'ils diffèrent par leur situation géographique, leur forme d'organisation politique et leurs traditions culturelles et historiques.

111. Le Bhoutan est un pays relativement petit, mais il s'enorgueillit depuis longtemps de ses traditions culturelles et du sens profond de son identité nationale. Au cours des dernières années, non moins de trois ambassadeurs américains se sont rendus au Bhoutan. Tous ont été frappés par la beauté du pays et par la détermination dont il fait preuve pour se développer économiquement tout en préservant ses riches traditions et sa culture ancienne.

112. Lorsque le Bhoutan entrera aux Nations Unies plus tard cette année, il aidera sans aucun doute par son expérience les Nations Unies dans leurs efforts pour promouvoir le développement et améliorer la coopération internationale, tout en continuant à participer aux programmes que l'Organisation a mis sur pied pour aider les pays à développer et à perfectionner leur économie. Nous sommes également certains que le Bhoutan saura servir l'Organisation dans des domaines très variés et importants pour la communauté internationale.

113. En tant que PRÉSIDENT du Conseil de sécurité et conformément à l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vais demander immédiatement au Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale le texte de la résolution que nous venons d'adopter, ainsi que le compte rendu sténographique des séances pendant lesquelles elle a été discutée.

114. Sur cette note de bon augure, et puisque le Conseil n'est pas saisi d'autres questions, je vais lever cette seconde séance sur le premier point inscrit à notre calendrier de 1971.

*La séance est levée à 16 h 55.*